



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rehabilitation des cites minières

Question orale n° 203

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur la rehabilitation et la valorisation du patrimoine immobilier des ex-houilleres du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Les habitants et les elus des communes minières attendent depuis longtemps des reponses claires sur les problemes de propriete, de gestion et d'acceleration de la rehabilitation du patrimoine des HNBC qui garantissent a la fois le droit au logement gratuit des retraites et des veuves regis par le statut du mineur, ainsi que le principe d'un concours de l'Etat qui demeure l'expression de la solidarite nationale. Suite a la mission qu'il a confiee a M. Benyamine a propos des conditions de valorisation du patrimoine minier, il lui demande de bien vouloir lui preciser les moyens qu'il envisage de mettre en oeuvre pour engager serieusement et durablement la renovation des cites minières afin que, par l'aménagement du territoire de l'ancien bassin houiller, le Nord - Pas-de-Calais compense son retard de developpement.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 203

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6246

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6384

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 1993